

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 SEPTEMBRE 2015

-=-=-

Le Conseil Municipal de Beauvois en Cambrésis s'est réuni en Mairie le lundi 21 septembre 2015 à 20h.00 sous la présidence de Yannick HERBET, Maire de la commune.

En présence de : Didier JACQUEMIN (arrivé à 20h.30), Lydie DEPREUX, Géry HERMANT, Gilberte BOITTIAUX, Yvon CIMBE, Sylvain SAKALOWSKI (arrivé à 20h.30), Magalie BANSE, Laure BOUBET, Jean-Luc COUTEAU, Michel SCARCIA, Jean-Marie BACQUET, Claudine CASIEZ, Laurye LALLEMANT.

Absents excusés : Aurélie HUET (procuration à Yvon CIMBE), Adrien PARMENTIER, Fabrice DEPREUX (procuration à Jean-Marie BACQUET).

Absentes : LE BERRIGAUD – LEQUET -

-=-=-

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 24 août 2015 et autorise le Maire à ajouter à l'ordre du jour de la présente séance une question complémentaire, à savoir l'attribution à Mme Sandrine BASQUIN, Comptable de Caudry, de l'indemnité de conseil et de confection de budget.

1) **Proposition d'honorariat pour Gérard DEVAUX, Maire de Beauvois en Cambrésis de 1977 à 2014, et pour les adjoints au Maire ayant exercé ces fonctions pendant au moins dix-huit ans.**

Le Maire précise que l'honorariat est conféré par le Préfet aux anciens Maires et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans la même commune.

Cette distinction est accordée soit à la demande des intéressés soit sur proposition de la collectivité d'exercice.

Trois anciens élus répondent aux conditions :

- Gérard DEVAUX, Maire de Beauvois en Cambrésis de 1977 à 2014
- Jean-Michel COUTURIER, Adjoint au Maire de 1977 à 2014
- Alain DEPREUX, Adjoint au Maire de 1983 à 2014

En 2002, André BONNAIRE et Jean-Claude LONGUE ont été nommés adjoints honoraires.

Il convient que le Conseil Municipal se prononce désormais sur le dépôt auprès du Préfet, de ces propositions de distinction.

Yannick HERBET ajoute que des points positifs sont à retenir des mandats effectués par les intéressés malgré l'opposition que lui-même a manifestée lors du dernier mandat.

Il estime qu'un respect mutuel s'est instauré entre lui et Gérard DEVAUX, il n'oublie pas que c'est ce dernier qui l'a sollicité pour faire partie du Conseil Municipal.

Elargissant le débat, il rappelle que chaque Conseiller Municipal doit avoir conscience de ses responsabilités dans la gestion et le développement de la commune.

Jean-Marie BACQUET juge cette proposition tardive et ajoute « je ne voterai pas contre ».

Le Conseil Municipal décide ensuite de déposer ces trois propositions auprès du Préfet du Nord.

2) Classe de neige 2016 : recrutement du personnel et participation des familles

La classe de neige 2016 se rendra à COMBLOUX du 21 mars au 1^{er} avril 2016 ; la convention de séjour au Manoir des Brons a été signée et des contacts vont être pris avec la SNCF en octobre pour le transport des enfants.

Il appartient désormais au Conseil Municipal :

- de créer les postes d'encadrants avant leur recrutement (2 animateurs titulaires du BAFA et un enseignant)
- de fixer la participation des familles (100 € depuis quelques années et payable en 3 échéances)

A l'unanimité, l'assemblée décide la création de ces trois postes qui seront pourvus par le Maire et le maintien à 100 € de la participation des familles, payable en 3 échéances respectives de 40 €, 30 € et 30 € en décembre 2015, janvier et février 2016.

3) Régie Electrique : créances irrécouvrables

Mr le Maire a été saisi de deux demandes émanant de la Trésorerie de Caudry, relatives à la Régie Electrique.

La première concerne Mme Marie-José BRICOUT née PRUVOST, domiciliée 23 rue du Frêne, bénéficiaire d'une décision du Tribunal d'Instance de Cambrai conférant force exécutoire à une recommandation de la Commission de Surendettement portant effacement de dettes, dont l'une concerne la Régie Electrique à hauteur de 637,75 € pour des factures de 2013 et 2014.

La seconde se rapporte à ERDF, redevable d'une somme de 711,57 €, qu'elle affirme avoir réglé en mars 2008 au moyen d'un chèque globalisant d'autres paiements.

Devant le refus d'ERDF d'effectuer tout nouveau règlement et l'impossibilité, pour la Trésorerie de Caudry, de vérifier l'exactitude de ces informations, Mme BASQUIN sollicite l'octroi d'une remise gracieuse de cette somme et l'inscription des crédits budgétaires au compte 674.

Le Conseil Municipal accepte la première demande qui s'impose à lui compte tenu de la décision de justice mais rejette la seconde, estimant qu'il appartient à ERDF d'apporter une preuve tangible du versement de la somme de 711,57 €.

4) Avance sur subvention au Centre Social l'Escale pour l'organisation des Accueils de Loisirs

Le Centre Social l'Escale prend en charge depuis quelques années l'organisation des Accueils de Loisirs des vacances scolaires autrefois assumée par la commune. Une partie de la subvention annuelle de fonctionnement (30 000 €) est destinée à compenser cette charge.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder au Centre Social l'Escale une avance de 30 000 € sur la subvention 2015 qui sera fixée dans le cadre du vote des subventions aux associations locales.

Lydie DEPREUX note que la trésorerie du Centre Social l'Escale est particulièrement fragile actuellement, compte tenu :

- des dépenses liées à l'organisation des accueils de loisirs
- du retard pris par le Conseil Départemental du Nord dans le règlement de ces subventions
- de l'impact de l'accident de travail de Mathieu FLORENT
- du remplacement des logiciels
- du coût des réparations du baby-car

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le versement de cette avance de 30 000 €.

5) Programme d'accession à la propriété rue Marguerite Duras : vente de terrain à Mr NOCUS

Le programme d'accession à la propriété de 13 logements situés rue Marguerite Duras et Rue George Sand, élaboré en concertation avec PARTENORD HABITAT, prévoyait l'acquisition des terrains, toujours propriété de la commune, à l'issue d'une période de 22 ans soit en 2027.

Le bail emphytéotique signé le 13 décembre 2005 entre la commune de Beauvois en Cambrésis et l'OPAC du Nord accordait promesse de vente des terrains à ce dernier à l'issue des 22 ans avec possibilité, pour celui-ci, de céder ses droits aux propriétaires des logements.

Mr NOCUS et son ex-épouse, propriétaires de la maison située 3, rue Marguerite Duras, désireux de vendre celle-ci, ont trouvé des acquéreurs à la fois pour la maison et pour le terrain (qui appartient toujours à la commune).

L'OPAC du Nord ayant donné son accord pour cette transaction, il suffit que le Conseil Municipal accepte la vente de ces terrains à un prix préalablement établi à la signature du bail emphytéotique, à savoir prix de base 2005 (22,98 €/m²) actualisé par application d'un taux d'actualisation forfaitaire calculée par année écoulée (2 % an) ; le prix de vente, pour cette parcelle de 516 m², atteindrait 14 458,00 €, soit 28,02 €/m².

Yannick HERBET note qu'un courrier a été adressé aux accédants à la propriété pour leur confirmer (ou les informer selon les cas) la possibilité d'acheter le terrain avant l'échéance des 22 ans ; les réactions à cette lettre laissent envisager d'autres cessions de ce type dans les mois prochains.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer devant Notaire les documents (compromis de vente, acte de vente) afférents à ce dossier.

6) Indemnité de conseil à Mme Sandrine BASQUIN

Yannick HERBET rappelle au Conseil Municipal que Mme Sandrine BASQUIN a succédé en juin dernier à Mme VANTOUROUX à la direction de la Trésorerie de Caudry.

La réglementation en vigueur prévoit que l'assemblée doit se prononcer, lors de chaque changement de comptable du Trésor, sur l'attribution de l'indemnité de conseil et de confection de budget.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroi de cette indemnité à Mme BASQUIN dont le montant brut 2015, pour les 209 jours de gestion, s'élève à 354,04 €.

7) Informations diverses

-Modification des statuts de la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis

Le Maire rappelle la procédure de modification des statuts engagée par la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis en vue de sa transformation en Communauté d'Agglomération qui avait amené le Conseil Municipal à délibérer sur ce point le 24 août 2015.

Il s'est avéré entre temps que la prise de compétence transports aurait un impact financier beaucoup plus important que prévu.

A la lumière de ces éléments, le Conseil Communautaire, sur proposition de son Président, a décidé d'annuler la procédure en cours, s'accordant ainsi un temps de réflexion supplémentaire, d'autant qu'au 1^{er} janvier 2017 le Conseil Régional sera tenu d'intervenir dans cette compétence transports.

-Projet Educatif Territorial (PEDT)

Par arrêté préfectoral du 14 septembre 2015, la commune de Beauvois en Cambrésis a été déclarée signataire d'un PEDT dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce document permet notamment de continuer à percevoir le fonds de soutien versé par l'Etat, à savoir 90 €/enfant et par an.

-Droits de chasse

Le Maire a été interpellé par Mr Jean-Paul HUBERT sur des droits de chasse accordés en 2002 sur les terres appartenant à la commune.

Celles-ci ayant été vendues depuis (à la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, au SMABE) construites (lotissements) ou situées à proximité immédiate des habitations, cet accord n'a plus aucune valeur.

Après avoir eu également un contact avec le Président de la Société de chasse, le Maire a invité les deux parties à trouver un arrangement.

-Réunion publique du 17 septembre

Cette réunion, consacrée aux problèmes de circulation et de stationnement, a rencontré un succès certain compte tenu de l'assistance et des échanges qui ont pu s'établir pendant et à l'issue de cette rencontre.

Après avoir salué la qualité du travail préparatoire effectué par Géry HERMANT, Yannick HERBET précise que le projet va être maintenant soumis à l'avis de diverses instances concernées par le sujet (Conseil Départemental du Nord, Gendarmerie notamment).

Le Maire salue cet acte de démocratie participative.

-Bâtiments LESTRA

Ce dossier implique plusieurs intervenants : la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis, l'EPF Nord Pas-de-Calais, MARPA Services et la commune de Beauvois en Cambrésis.

La démolition des bâtiments peut être intégralement supportée par l'EPF à condition qu'un projet d'aménagement ultérieur de l'espace ainsi libéré soit validé.

Yannick HERBET rappelle les trois options d'aménagement :

- aménagement paysager
- habitat
- équipement public

La Communauté de Communes du Caudrésis apporte son soutien technique, par l'intermédiaire de sa chargée de mission Mélanie VELDEMAN, à l'élaboration de ce projet.

-SEM Beauvois Distrelec

Le Permis de Construire portant sur l'édification d'un transformateur au Jeune Bois a été déposé ; cet équipement sera situé entre le centre Noréade et le débouché sur la RD 643 du futur contournement de Caudry.

-Elections Régionales des 6 et 13 décembre

Le Maire demande aux Conseillers Municipaux de réserver ces dates pour les permanences et autres opérations de dépouillement.

Un courrier leur sera adressé en temps utile.

-SMABE

Lors de sa réunion du Conseil Syndical du 16 septembre dernier a été abordé le problème de débordement des Riots au Pont Lapin et rue de Bévillers prolongée.

La commune de Beauvois en Cambrésis subit l'afflux des eaux pluviales venant de Caudry et de Fontaine au Pire.

Une réunion de concertation reste à programmer.

-Accueils des migrants

Yannick HERBET a été interpellé sur ce sujet par un jeune beauvoisien ; il a reçu également un dossier élaboré par la Préfecture sur la mise en œuvre de cet accueil au niveau national.

La commune de Beauvois en Cambrésis ne dispose d'aucune possibilité en ce domaine.

8) Questions diverses

-Jean-Marie BACQUET signale que dans le cadre des travaux de rénovation effectués par les nouveaux propriétaires de la maison située à l'angle de la rue Aristide Briand et de la rue Jean Moulin, le stationnement des véhicules empêche toute visibilité pour les automobilistes descendant la rue Aristide Briand.

-Michel SARCIA remercie les membres du Conseil Municipal pour la générosité manifestée à l'occasion de la naissance de sa fille Mélina ; il offre le verre de l'amitié à l'assistance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.15